

## **Rapport au Conseil municipal du 4 avril 2024**

### **Objet : Budget ville : approbation du Budget primitif 2024.**

Lors du débat d'orientation budgétaires 2024 du 8 février dernier, il a été rappelé le contexte financier dans lequel la Commune d'Orly préparait son budget 2024 et les perspectives d'équilibres budgétaires au regard de la situation économique du pays et des projets d'investissement de la commune, nécessaires à la rénovation et au développement des bâtiments communaux.

Au regard de ce contexte, la stratégie financière pour l'exercice à venir s'appuie :

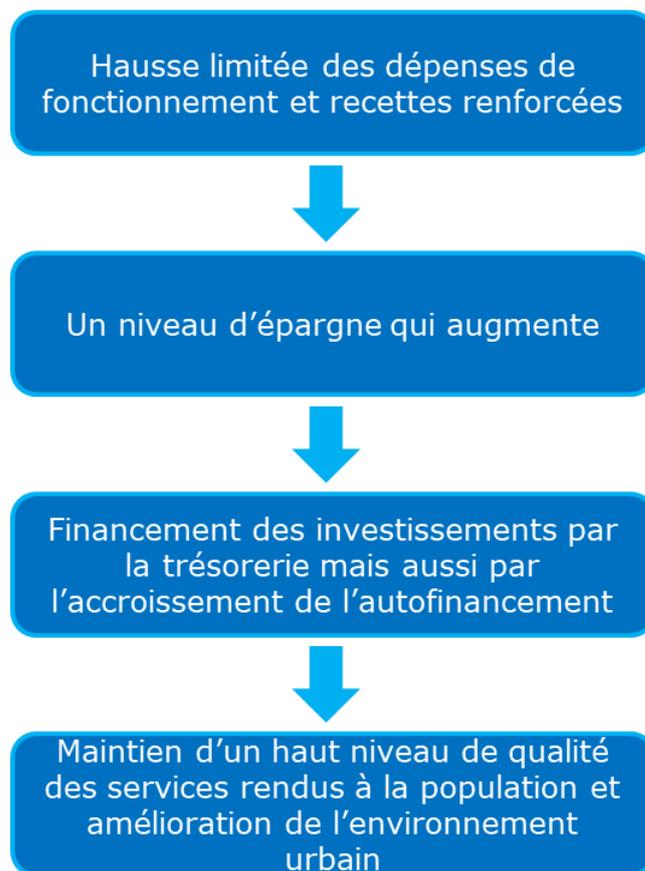
- sur les dispositions de la loi de finances 2024 en ce qui concerne les dotations de l'Etat ;
- sur une hausse de la taxe sur le foncier bâti ;
- sur un programme d'investissement adapté aux besoins des habitants et aux enjeux futurs auxquels sera confronté Orly ;
- sur un volume d'emprunts nouveaux raisonné au regard du volume des dépenses d'investissement et qui s'inscrit dans le cadre des emprunts négociés avec la Caisse des Dépôts.

En dépit des nombreuses contraintes apparues ces derniers mois, le budget primitif de la ville d'Orly est présenté en équilibre malgré l'évolution des dépenses de fonctionnement liée aux effets de la masse salariale, et répond une nouvelle fois aux principes budgétaires de sincérité et d'équilibre réel vis-à-vis de sa dette communale.

Le budget primitif 2024 fait ressortir trois axes forts :

1. Une augmentation des dépenses de fonctionnement inférieur à 2% et qui respecte la contrainte de la loi de programmation des finances publics 2023-2027 ;
2. Des recettes réelles de fonctionnement qui doivent être renforcées ;
3. Un niveau d'investissement qui reste élevé pour maintenir un haut niveau de service public au profit des Orlysiens.

Le budget 2024, tel qu'il est construit permet donc de maintenir la dynamique d'un budget au service des Orlysiens grâce à la maîtrise des dépenses et au renforcement des recettes fiscales :



Le rapport de présentation du budget 2024 développe :

- les grandes masses budgétaires et l'équilibre budgétaire ;
- la section de fonctionnement ;
- la section d'investissement ;
- les dépenses d'ordre.

## **1- Les grandes masses budgétaires et l'équilibre budgétaire.**

### **1.1- Les grandes masses budgétaires.**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses réelles	57 683 605 €	Recettes réelles	67 160 455 €
Dépenses d'ordre	9 572 000 €	Recettes d'ordre	95 150 €
Dépenses totales	67 255 605 €	Recettes totales	67 255 605 €

La ville d'Orly a construit son budget avec une hausse des prévisions des dépenses réelles de 2,60% par rapport au BP 2023(1,78% par rapport à l'ensemble des dépenses prévisionnelles avec le budget supplémentaire et la décision modificative). Les dépenses augmentent de +1 460 231 € par rapport au BP 2023. Cette hausse est essentiellement due aux effets de l'augmentation du point d'indice pour les charges de personnel et les autres mesures réglementaires sur la masse salariale.

+2,60 % en dépenses réelles (57,684 M€ en 2024 contre 56,223 M€ en 2023).

Dans le même temps, est retenu un montant de recettes réelles en hausse avec l'augmentation de la fiscalité et l'intégration dès le budget supplémentaire du résultat de fonctionnement reporté +8 581 500 € (+14,65%).

+14,65 % en recettes réelles (67,160 M€ en 2024 contre 58,579 M€ en 2023).

L'évolution des dépenses et des recettes entraîne une forte augmentation de l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement et qui vient financer les dépenses d'investissement. L'autofinancement dégagé est de 9 476 850.

+302,31 % en autofinancement (9,477 M€ en 2024 contre 2,355 M€ en 2023).

### Section d'investissement

Dépenses réelles	33 908 800 €	Recettes réelles	30 143 680 €
Dont opérations d'équipement	17 122 008 €	Dont recettes propres d'équipement	11 639 680 €
Dépenses d'ordre	3 095 150 €	Recettes d'ordre	12 572 000 €
Dépenses totales	37 003 950 €	Recettes totales	42 715 680 €

Les recettes totales sont supérieures aux dépenses totales de 5 711 730,03 € afin de financer les restes à réaliser 2023.

En 2024, le montant des dépenses réelles d'investissements affiche une baisse de -2 777 904 € (33 908 800 € en 2024 contre 36 686 704 € en 2023). Celle-ci est due à la diminution des opérations d'équipements.

-32,40 % en opérations d'équipement (17,122 M€ en 2024 contre 25,327 M€ en 2023).

Hors emprunt, on note une baisse des recettes d'investissement de -4 685 443 €, liée notamment à la diminution des subventions.

-28,70 % en recettes d'investissement hors emprunt (11,640 M€ en 2024 contre 16,325 M€ en 2023).

### Restes à réaliser (RAR)

Le budget primitif 2024 intègre dès à présent les restes à réaliser 2023. Ceux-ci s'élèvent à 30 949 154,41 en dépenses d'investissement et 25 237 424,38 € en recette d'investissement, soit un écart de 5 711 730,03 € financé par le résultat de la section d'investissement (voir ci-dessus).

### Total budget primitif avec les RAR

Dépenses réelles	91 592 404 €	Recettes réelles	97 304 134 €
Dépenses d'ordre	12 667 150 €	Recettes d'ordre	12 667 150 €
Dépenses totales	104 259 554 €	Recettes totales	109 971 284 €
RAR dépenses	30 949 154 €	RAR recettes	25 237 424 €
Total dépenses avec RAR	135 208 709 €	Total recettes avec RAR	135 208 709 €

Rappel BP 2023 : 98,556 M€. Le BP 2024 est donc en augmentation par rapport au BP 2023 même sans tenir compte des RAR.

## 1.2- Présentation de l'équilibre du budget.

Le schéma ci-après présente l'équilibre budgétaire hors opérations d'ordre mais avec le financement des restes à réaliser pour équilibrer le budget. L'autofinancement est exprimé en valeur brute et inclut les amortissements.

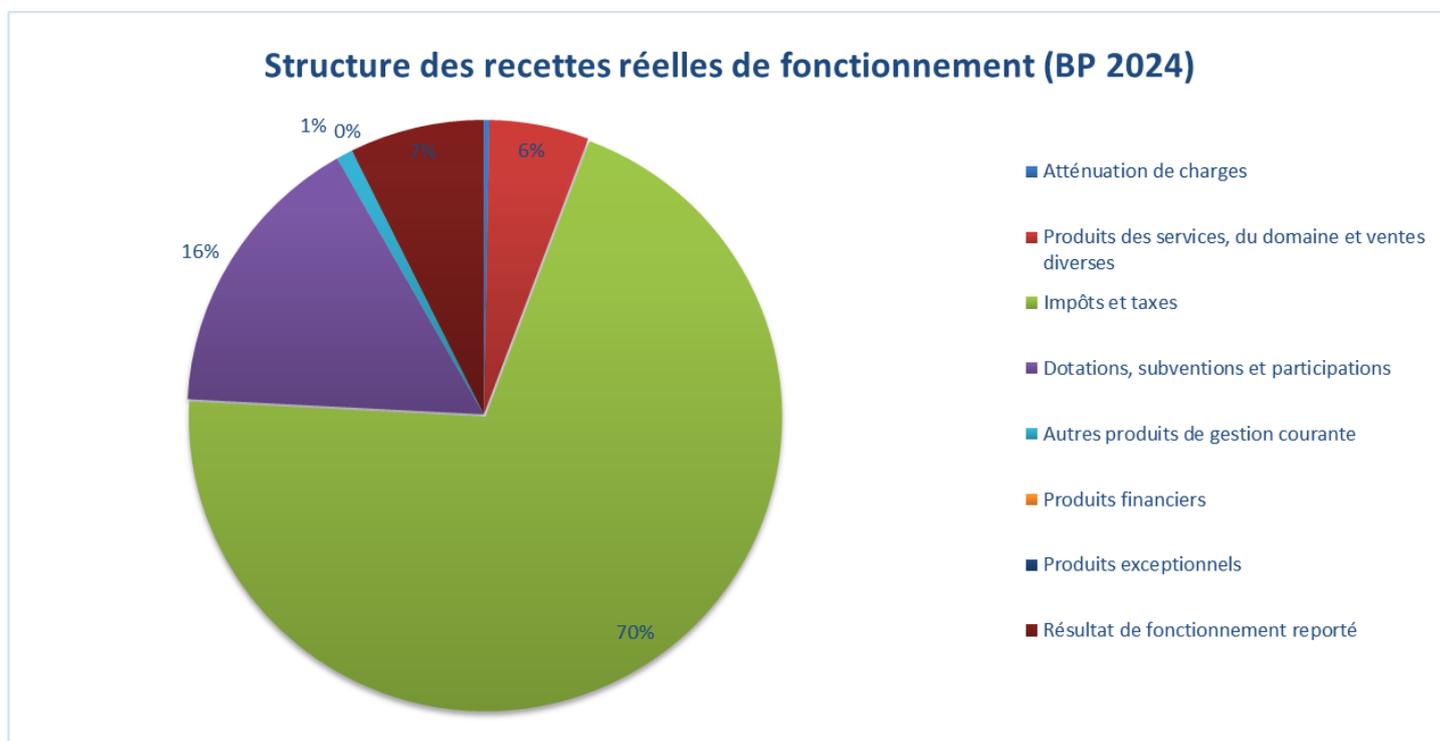
		Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT	57,684 M€	Charges de personnel	35,110 M€	Produits de fiscalité	47,080 M€
		Charges à caractère générale	15,448 M€	Dotations et subventions	10,708 M€
		Autres charges de gestion courante	6,006 M€	Produits de service	3,643 M€
		Charges financières emprunt	1,110 M€	Autres produits de gestion courante	0,604 M€
		Atténuation de produits	0 €	Produits exceptionnels	0 €
		Charges exceptionnelles	0,010 M€	Atténuation de charges	0,200 M€
		<b>Autofinancement</b>	<b>9,477 M€</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>4,924 M€</b>
				67,160 M€	
INVESTISSEMENT	39,618 M€	Remboursement du capital emprunté	15,806 M€	<b>Autofinancement</b>	<b>9,477 M€</b>
		Dotations	0,030 M€	Emprunt	18,504 M€
		Immo. financières	0,951 M€	Report n-1	7,063 M€
		Opérations d'équipements	17,122 M€	Cessions	0,405 M€
		Financement RAR	5,712 M€	Subventions	1,372 M€
				Dotations	2,800 M€
				Immo. financières	0 €
				30,144 M€	

## 2- La section de fonctionnement.

### 2.1- Des recettes réelles de fonctionnement en hausse de 14,65 % € par rapport à 2023.

*Vue d'ensemble des recettes réelles de fonctionnement par chapitre*

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur 2023/2024	Evolution en % 2023/2024	Part dans les recettes de fonctionnement
013 Atténuation de charges	0	200 000	200 000		0,30 %
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 372 386	3 643 350	270 964	8,03 %	5,42 %
73 Impôts et taxes	43 994 486	47 079 984	3 085 498	7,01 %	70,00 %
74 Dotations, subventions et participations	10 759 083	10 708 187	-50 896	-0,47 %	15,92 %
75 Autres produits de gestion courante	450 000	604 639	154 639	34,36 %	0,90 %
76 Produits financiers					
77 Produits exceptionnels	3 000	0	-3 000	-100,00 %	0,00 %
002 Résultat de fonctionnement reporté	0	4 924 295	4 924 295		7,32 %
<b>Total recettes réelles</b>	<b>58 578 955</b>	<b>67 160 455</b>	<b>8 581 500</b>	<b>14,65 %</b>	<b>99,86 %</b>
042 Opération d'ordre de transfert entre section	145 150	95 150	-50 000	-34,45 %	0,14 %
<b>Total recettes réelles + recettes d'ordre</b>	<b>58 724 105</b>	<b>67 255 605</b>	<b>8 531 500</b>	<b>14,53 %</b>	<b>100,00 %</b>



Globalement, les recettes réelles de fonctionnement évoluent de +14,65 %, soit +8 581 500 € par rapport au montant total budgété en 2023. Cette hausse s'explique par l'évolution des bases de la taxe sur le foncier bâti avec l'inflation (+3,9%), le taux de la taxe sur le foncier bâti est revu à la hausse de 3 points pour une recette fiscale supplémentaire de 1 500 000 € et l'intégration du résultat de fonctionnement reporté de 4 924 295 €.

La principale ressource des recettes réelles de fonctionnement est le poste des impôts et taxes (chapitre 73) qui représente 70 % des recettes réelles de fonctionnement du BP 2024. Ces recettes fiscales et les autres taxes sont estimées à 47 079 984 €. Elles regroupent la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB),

la fiscalité reversée par la Métropole du Grand Paris (MGP) ainsi que le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Viennent ensuite les dotations et subventions (chapitre 74) pour 16 % des recettes réelles de fonctionnement, arrêtées à la somme de 10 708 187 €.

➤ **Les contributions directes :**

En 2024, il est proposé une augmentation du taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) de 3 points soit 38,39 %. Les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que le taux sur la taxe sur le foncier non bâti sont maintenus au même niveau.

Cette hausse de la fiscalité est nécessaire car les effets de l'inflation et des mesures gouvernementales sur la masse salariale (sans compensation pour les collectivités) a augmenté fortement les dépenses ces 2 dernières années (+4,2 M€), ce qui est venu diminuer l'autofinancement de la ville d'Orly qui puise plus vite que prévu dans sa trésorerie pour financer les investissements. Sans cette hausse, la trésorerie aurait quasiment été totalement consommée en 2024. Par ailleurs, d'autres mesures comme la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pénalisent les communes comme Orly qui construisent des logements. En effet, la base fiscale de ces nouveaux logements n'est pas prise en compte dans le calcul de compensation. La ville d'Orly perçoit donc moins de fiscalité que prévue sur ces nouveaux logements. Ainsi le manque à gagner pour le budget de la ville, une fois tous les nouveaux programmes construits à horizon 2030 sera de 3 M€ par an

Par ailleurs, il est tenu compte de la réévaluation par l'Etat des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation de +3,9 %, par rapport à l'inflation constatée entre les mois de novembre 2022 et novembre 2023.

Il est ainsi inscrit pour 2024 une somme attendue de 22 800 000 €.

➤ **Les autres impôts et taxes :**

➤ **Les droits de mutations**

La prévision de recettes est de 450 000 €, en baisse de 200 000 € par rapport à 2023 pour tenir compte de la crise que connaît le secteur de l'immobilier. Une grande incertitude demeure sur ce niveau de recette qui dépendra de l'ampleur de cette crise.

➤ **La taxe sur l'électricité**

Le montant inscrit est fonction des données fournies par le SIPPEREC, soit un montant de 434 258 €. Le montant est en nette hausse, puisqu'en 2023 avait été inscrit un montant de 320 000 €.

➤ **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Le montant inscrit de 2 493 041 € est stable par rapport à 2023 et ce depuis 2012. Ce fonds est versé aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre suite à la réforme de la Taxe professionnelle

de 2010. Il a vocation à compenser les effets de la réforme de la Taxe professionnelle en neutralisant les pertes et les gains immédiats entre collectivités après la réforme.

➤ Taxe sur les pylônes

Une somme de 16 000 € est prévue au BP 2024, car c'est le montant réellement perçu en 2023. Au BP 2023, le montant budgété était de 2 000 €.

➤ Taxe de séjour

Une taxe de séjour a été instituée en 2016 par la ville d'Orly afin de financer, conformément à la Loi, ses actions en faveur du tourisme et de protection et de gestion de ses espaces naturels. Les recettes de la taxe sont estimées à 476 000 € contre 400 000€ en 2023.

➤ **Les concours financiers de l'Etat et des autres établissements publics :**

➤ L'attribution de compensation

Suite à l'intégration de rôles supplémentaires sur la fiscalité professionnelle transférée, l'attribution de compensation 2018 à la ville d'Orly a été réévaluée de + 174 446 € et s'élève à 18 606 429 €. Sans aucun nouveau transfert de compétence depuis 2018, le montant devrait être stable ; il est donc inscrit une somme identique au BP 2024.

➤ Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Cette année, le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France est évalué à 1 774 256 €, en légère hausse par rapport au BP 2023 (1 652 016 €).

➤ Les dotations de l'Etat

Cette année, la dotation forfaitaire, composante de la DGF, ne doit pas être écrêtée. Il est donc prévu une recette stable de 397 749 € au BP 2024.

En 2024, la Loi de finances prévoira une augmentation de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), ce qui entraînera un nouveau rebond de la dotation de la commune. Il est prévu une recette de 4 303 859 € (+115 859 € par rapport à 2023).

S'agissant de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) que la commune d'Orly perçoit au titre des transferts des compétences de l'Etat, missions liées pour la ville aux services communaux d'hygiène et de santé (SCHS), il est inscrit une recette escomptée de 90 000 € pour 2024, identique à l'exercice 2023.

Les autres participations d'Etat s'élèvent à 272 500 €.

➤ Les subventions de la CAF, du Département, de la Région et des autres organismes

Ces subventions de fonctionnement sont perçues principalement dans le cadre de la Prestation du Service Unique (PSU) portée par la petite enfance.

Dans le domaine de la santé, les centres municipaux de santé bénéficient aussi des concours de partenaires institutionnels avec lesquels ils ont conventionné, pour répondre au mieux au projet de santé de la commune.

Comme chaque année, les services de la ville rechercheront à solliciter la participation de tous les partenaires institutionnels pour l'ensemble des projets conduits en 2024.

Pour se conformer au réalisé du dernier exercice, sur les comptes budgétaires correspondants (7472 à 7478), Il est prévu la somme de 1 429 079 € au BP 2024, soit une baisse de -139 511 €.

➤ Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

Pour le BP 2024, le montant de la DCRTP est en baisse car elle fait l'objet dorénavant d'un écrêtement, soit 1 072 000 € (-189 901 €).

➤ Les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité directe locale

Suite à la suppression en 2019 de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle et de la suppression de la taxe d'habitation, la ville d'Orly ne bénéficie donc plus que des compensations au titre des exonérations sur la taxe foncière.

Le montant des allocations compensatrices prévu au BP 2024 est en hausse (+290 637 €), pour s'établir à 3 073 000 €. Cette hausse est notamment liée aux différentes réformes fiscales et notamment l'abattement de 50% sur les bases des locaux industriels que l'Etat compense.

➤ Les produits des services et du domaine

Ces recettes proviennent des différents services rendus aux usagers par la Ville (accueil de la petite enfance, restauration scolaire, activités-périscolaires, activités en direction de la jeunesse, activités du centre équestre, de l'école des arts, du centre municipal d'expression et d'activités féminines, droits d'entrée à la piscine...).

L'estimation des produits des services est en hausse (+8,03%), soit une valeur de +270 964 € par rapport aux inscriptions budgétaires 2023. Le produit attendu est inscrit à hauteur de 3 643 350 €.

➤ Les autres produits de gestion courante

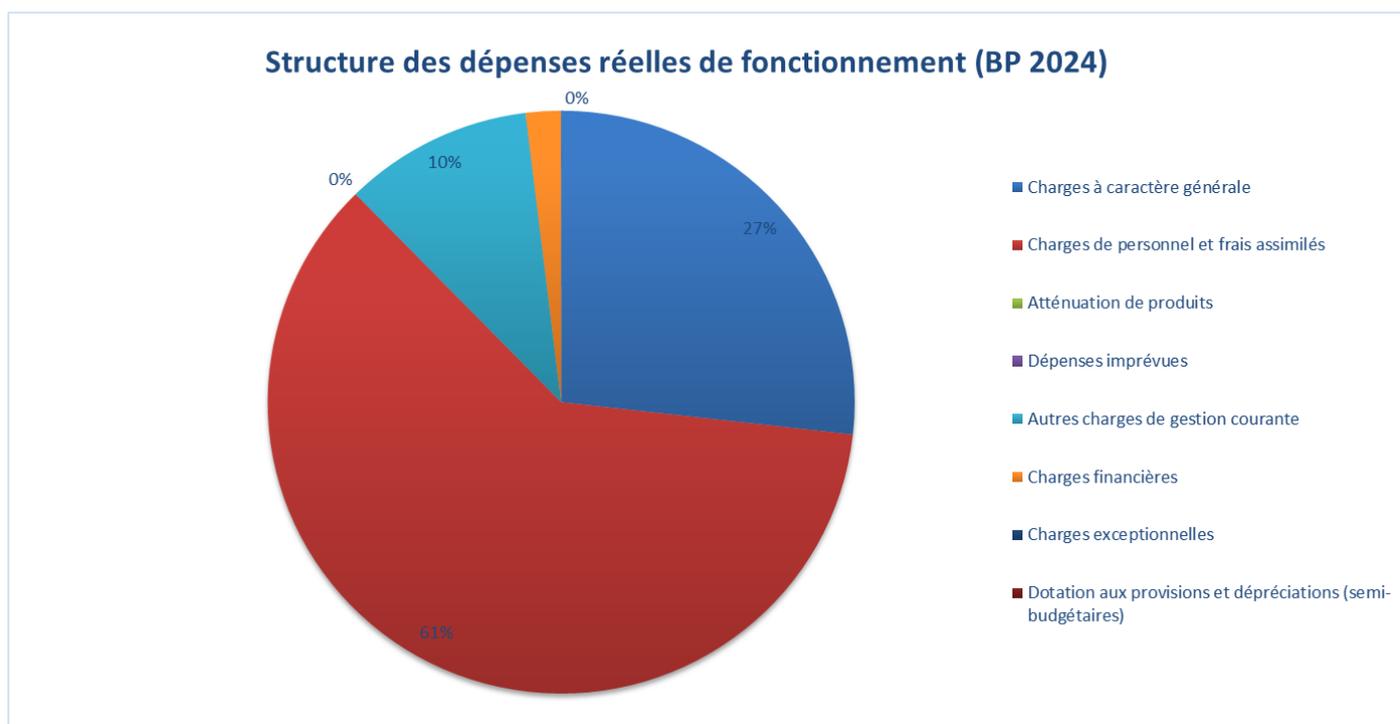
Les autres produits de gestion courante correspondent aux loyers tirés du patrimoine communal pour 604 639 €. Ce montant est en hausse de +154 639 € par rapport au BP 2023, notamment grâce aux nouvelles recettes des salles de convivialité Gilbert Bécaud.

## 2.2- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées

### Répartition des charges par chapitre

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveront en 2024 à 57 683 605 €, soit une augmentation de +2,60% par rapport au montant du BP 2023 (56 223 374 €). Cette hausse est liée à la croissance du point d'indice pour les charges de personnel et les mesures réglementaires sur la masse salariale.

Chapitre		BP 2023	BP 2024	Evolution en valeur 2023/2024	Evolution en % 2023/2024	Part dans les dépenses de fonctionnement
011	Charges à caractère générale	15 604 092	15 447 769	-156 323	-1,00 %	22,97 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 030 462	35 110 000	1 079 538	3,17 %	52,20 %
014	Atténuation de produits	185 000	0	-185 000	-100,00 %	0,00 %
022	Dépenses imprévues					
65	Autres charges de gestion courante	5 417 865	6 005 836	587 971	10,85 %	8,93 %
66	Charges financières	905 400	1 110 000	204 600	22,60 %	1,65 %
67	Charges exceptionnelles	80 555	10 000	-70 555	-87,59 %	0,01 %
68	Dotations aux provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	0	0	0	s/o	0,00 %
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>56 223 374</b>	<b>57 683 605</b>	<b>1 460 231</b>	<b>2,60 %</b>	<b>85,77 %</b>
042	Dotations aux amortissements	2 240 000	2 390 000	150 000	6,70 %	3,55 %
023	Virement entre section	260 731	7 182 000	6 921 269	2654,56 %	10,68 %
<b>Total dépenses réelles + dépenses d'ordre</b>		<b>58 724 105</b>	<b>67 255 605</b>	<b>8 531 500</b>	<b>14,53 %</b>	<b>100,00 %</b>



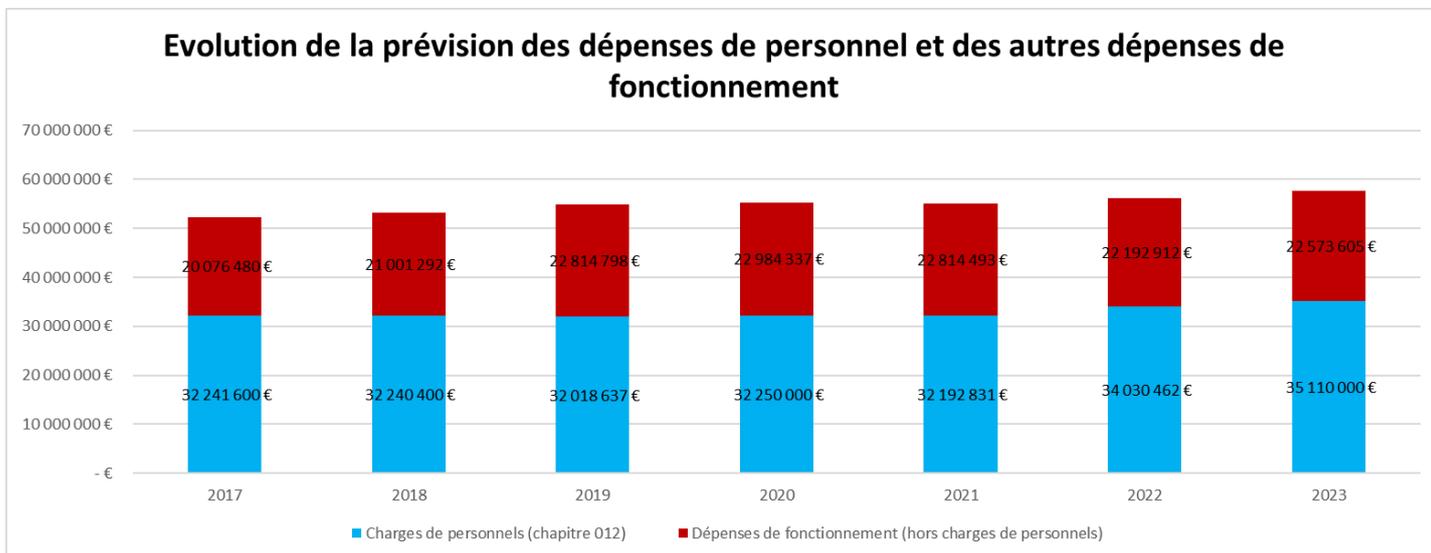
**Le principal poste des dépenses de fonctionnement est le budget dédié aux frais de personnel** qui s'établit à une prévision en augmentation de +1 079 538 € par rapport au BP 2023, pour s'élever à 35 110 000 €.

Le budget sur les charges de personnel est établi notamment par rapport aux différentes mesures concernant la politique salariale dans la fonction publique annoncées par le gouvernement, à savoir :

- La revalorisation du point d'indice de +1,5 % ;
- L'ajout de 5 points d'indices majorés (base de calcul de la rémunération d'une majorité d'agents) dès le 1er janvier 2024 ;

- L'augmentation prévisionnelle de la contribution CNRACL (en attente de confirmation) ;
- La reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) ;
- L'augmentation du SMIC ;
- L'assouplissement des quotas pour la promotion interne.

Les charges de personnels représentent 60 % des dépenses réelles de fonctionnement, un niveau qui se maintient par rapport aux exercices précédents.



**Les charges à caractère général** baissent légèrement en 2024 (-156 323 €, soit -1 %) et s'établissent à 15 447 769 € car il a été décidé de fixer le budget de ce chapitre sur les dépenses réalisées en 2023 et en tenant compte des évolutions obligatoires liées aux contrats.

**Les autres charges de gestion courante** sont en hausse de +10 85 %, soit +587 971 €, pour s'élever à 6 005 836 € en 2024. Cette évolution fait suite aux augmentations suivantes :

- +283 219 € pour la subvention CCAS qui s'établit à 2 837 445 € ;
- +156 100 € pour le versement du FCCT à l'EPT ;
- +137 900 € pour la contribution versée au service incendie.

Ce chapitre de dépenses compte également le versement des subventions aux associations qui s'élève à 784 260 €.

En 2024, les **charges financières** liées à la dette propre sont en augmentation suite à la hausse du taux d'intérêt du livret A. Le montant des intérêts de la dette sur l'exercice est prévu à 1 110 000 €.

**Les atténuations de produits** comprennent les contributions de la ville à des fonds de péréquation horizontaux (FPIC et FSRIF<sup>1</sup>). En 2023, il était prévu une enveloppe de 185 000 € liée à la contribution du Fonds de solidarité de la région d'Ile-de-France. Orly n'a pas été éligible à cette contribution par conséquent elle est supprimé du budget

1 FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France.

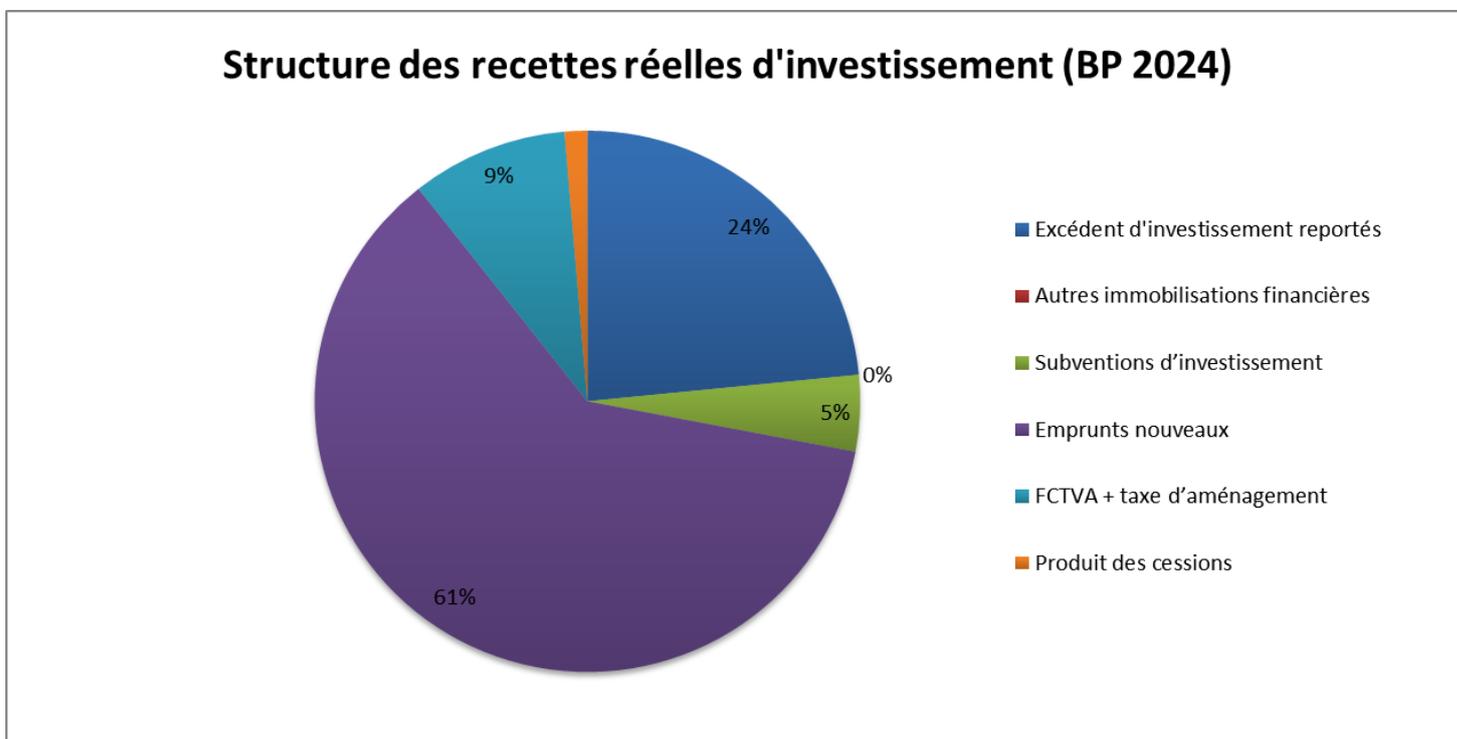
2024. Par ailleurs, Orly bénéficiera encore d'une exonération totale de la contribution au FPIC (pour rappel, en 2015, sa contribution à ce fonds était de 1 083 565 €).

### **3–Un budget d'investissement pour continuer à renforcer les services rendus aux Orlysiens et améliorer la qualité de l'environnement urbain**

Le budget 2024 présente un volume de dépenses réelles d'investissement de 33 908 800 €, en baisse de -2 777 904 €, soit -7,57% par rapport au BP 2023.

Les recettes réelles quant à elles s'élèvent à 30 143 680 € (contre 34 331 123 € en 2023). Cette baisse est due aux subventions et aux produits de cessions qui est en partie compenser par l'inscription du résultat reporté d'investissement.

#### **3–1 Des recettes d'investissement en baisse (-12,20% par rapport au BP 2023)**



#### ➤ L'Épargne brute dégagée par la ville

L'épargne au stade du budget primitif s'établit à 9 476 850 €, représentant un taux d'épargne de 14,11 % par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne augmente nettement par rapport à 2023 puisqu'il s'élevait à 4,02 %. Cette hausse est notamment due à l'intégration du résultat de fonctionnement reporté. A noter qu'en neutralisant l'effet du résultat de fonctionnement reporté sur les recettes, le taux d'épargne serait également en augmentation par rapport à 2023 pour s'établir à 6,78%.

➤ Les ressources propres d'origines externes

Le montant prévisionnel du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est en baisse de -200 000 € pour s'établir à 2 700 000 € et la prévision relative à la taxe d'aménagement se monte à 100 000 €.

➤ Les subventions d'investissement 2024

Les subventions d'investissement attendues recouvrent une somme de 1 371 993 € contre un montant de 8 409 123 € au BP 2023. Le niveau de subvention est en nette diminution car sur les exercices précédents ont été intégrées les subventions versées par l'ANRU relatives au groupe scolaire Rosa Parks, IME, centre social.

En 2024, il est inscrit au budget au titre des subventions d'investissement :

- l'Etat ou les établissements publics nationaux vont apporter 621 947 € ;
- la Métropole va apporter 150 046 € de subventions pour le pôle associatif ;
- pour les autres subventions, il est prévu un montant de 500 000 € dont 400 000 € liés à la ZAC du Chemin des Carrières, 50 000 € pour le parcours sportif et 50 000 € pour le remplacement des lanternes par des LED.

La prévision pour les amendes de police est de 100 000 €.

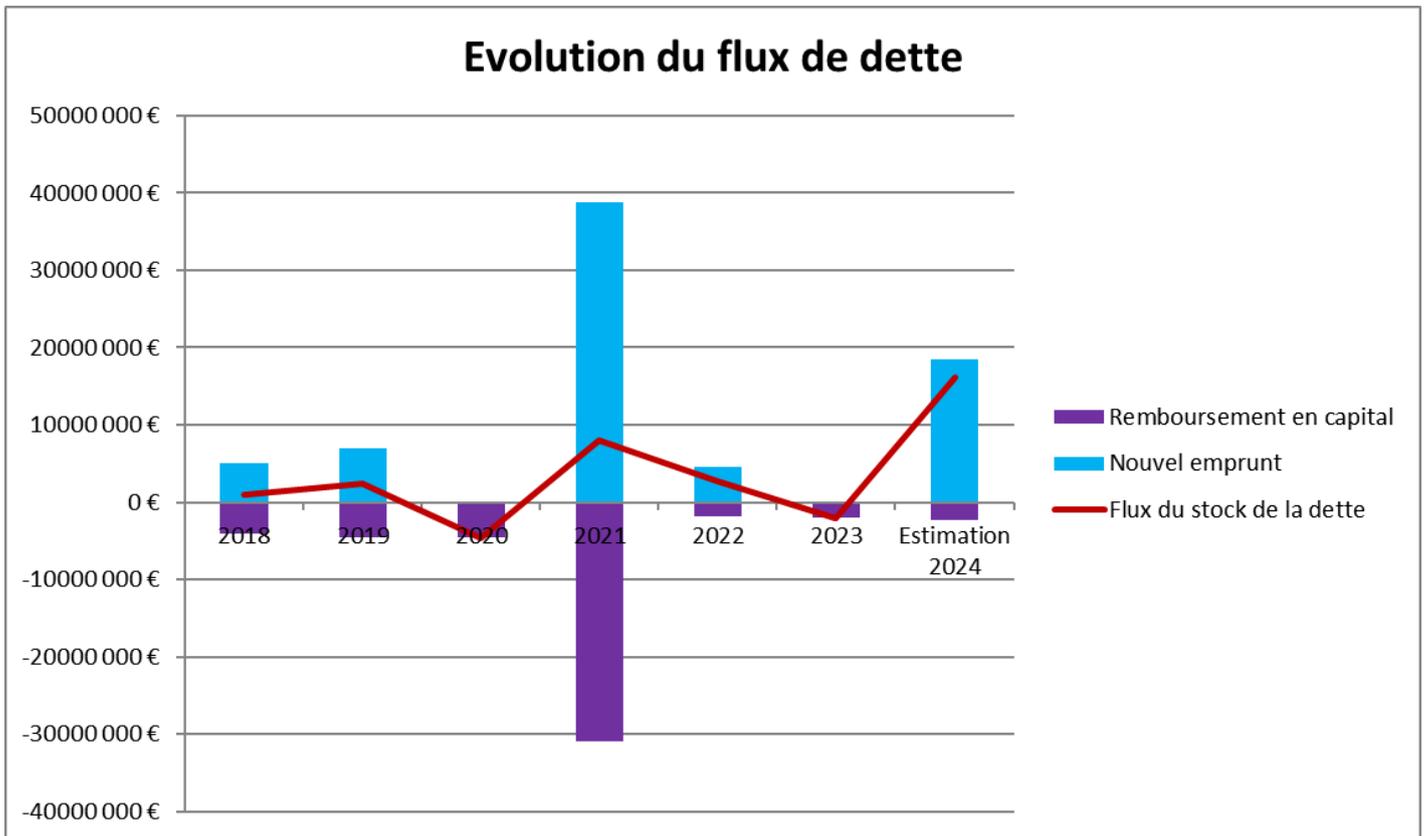
➤ Les cessions immobilières

**Le produit des cessions d'immobilisations** s'élève à 405 000 € contre 4 723 000 € au budget primitif 2023. Une seule cession est proposée en 2024 : les Ruelles – Maréchal Foch.

➤ Les emprunts nouveaux

Le besoin prévisionnel d'emprunts au titre de l'exercice 2024 est prévu à hauteur de 18 504 000 €. Néanmoins, celui-ci intègre le financement pluriannuel contractualisé auprès de la Banque des Territoires. Sur 2024, la ville a prévu d'utiliser 13,5 M€ de ce financement et 5 M€ de nouveaux emprunts. Le stock de dette augmentera en 2024 pour s'établir à 62,515 M€. Ce niveau reste soutenable pour la ville d'Orly compte tenu du niveau d'autofinancement dégagé.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024
Nouvel emprunt	5 000 000 €	7 000 000 €	0 €	38 796 742 €	4 500 000 €	0 €	18 500 000 €
Remboursement en capital	-4 100 625 €	-4 523 736 €	-4 602 061 €	-30 858 495 €	-1 832 981 €	-2 004 059 €	-2 300 000 €
Flux du stock de la dette	899 375 €	2 476 264 €	-4 602 061 €	7 938 247 €	2 667 019 €	-2 004 059 €	16 200 000 €
<b>Encours de dette</b>	<b>39 839 488,50 €</b>	<b>42 315 752,08 €</b>	<b>37 713 691,03 €</b>	<b>45 651 938,15 €</b>	<b>48 318 957,05 €</b>	<b>46 314 898,40 €</b>	<b>62 514 898,40 €</b>



Fin 2024, la dette s'établirait avec les nouveaux emprunts et les remboursements prévus sur l'exercice à :

- une dette globale de l'ordre de 62 514 898,40 € ;
- une dette prévisionnelle par habitant de 2 541,15 €, supérieure à la valeur de la strate de 995 € en 2023 ;
- le ratio d'endettement : la Ville afficherait dans cette hypothèse de dette un ratio autour de 91% (pour rappel, le seuil d'alerte de ce ratio est à 120 %) ;
- le ratio de désendettement prévisionnel : le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute s'établirait au compte administratif autour de 10 ans.

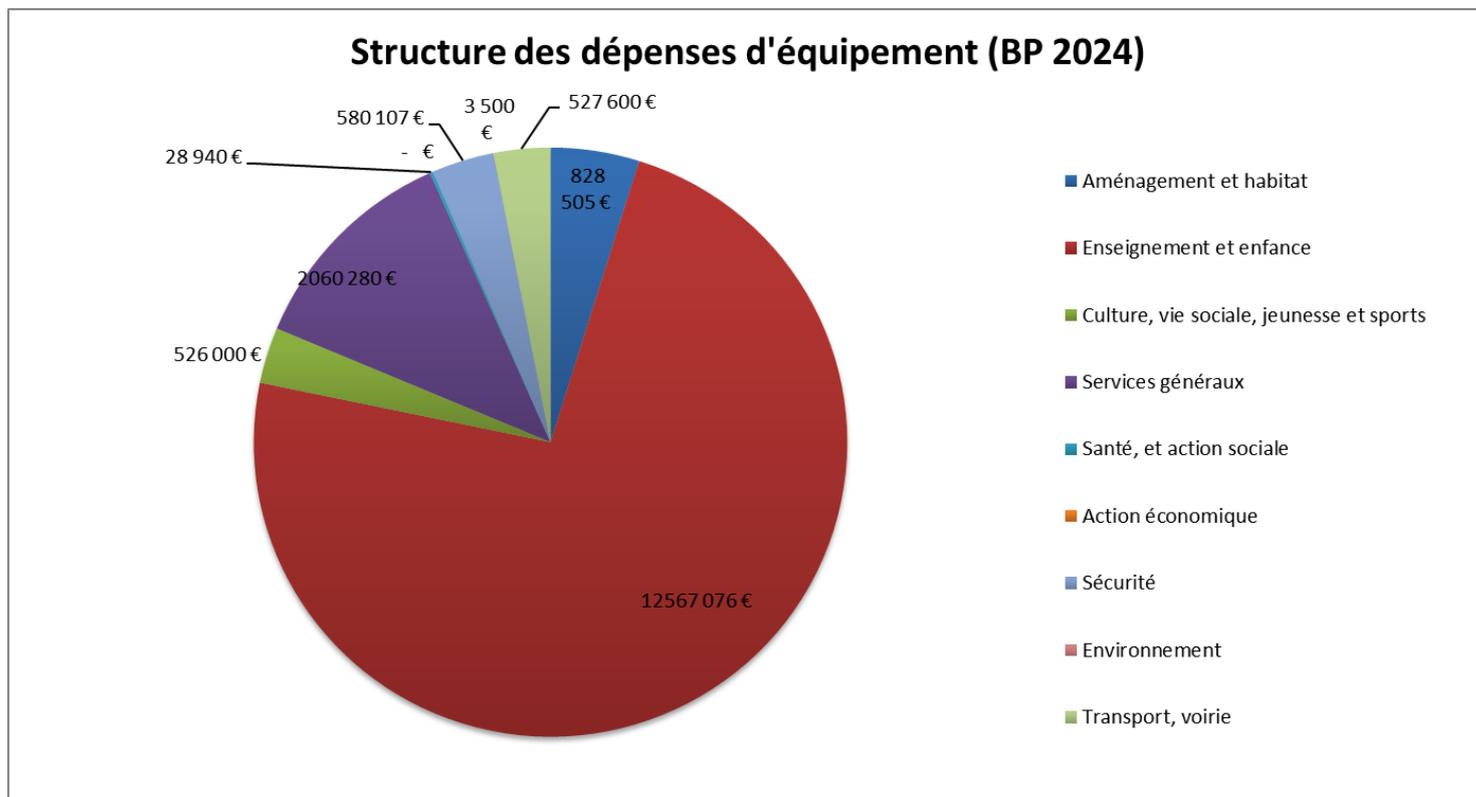
### **3-2 Des dépenses d'équipement dans la continuité des opérations déjà lancées**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 33 908 800 €, en baisse de -2 777 904 € par rapport au BP 2023 (36 686 704 €). Cette diminution s'explique notamment par les opérations d'équipement car les dépenses importantes liées au groupe scolaire Rosa Parks, IME, centre social sont quasiment toutes engagées sur les exercices précédents.

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement de la dette et des dépenses d'équipement liées aux travaux et aux acquisitions rentrant dans le patrimoine de la commune.

**Les dépenses d'équipement** regroupent 50% du total de dépenses d'investissement et s'élèvent à 17 122 008 € contre 25 326 704 € au BP 2023.

Les dépenses d'équipement prévues au BP 2024 (cf. graphique ci-dessous) programment le développement des équipements publics nécessaires aux secteurs de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, de la jeunesse et du sport, et de la culture.



Les principales dépenses sont concentrées sur le secteur enseignement et enfance (73,40 % des dépenses d'équipement), elles s'élèvent à 12 567 076 €. Elles comprennent notamment les travaux pour le groupe scolaire Jean Moulin (6 717 000 €) et un montant de 2 970 000 € pour le groupe scolaire Rosa Parks, IME, centre social.

Le secteur services généraux représente 12,03 % des dépenses d'équipement pour un montant total de 2 060 280 €. Les principaux projets programmés pour 2024 concernent des travaux pour des économies d'énergie (250 000 €), 780 000 € pour le pôle associatif et 736 500 € pour des travaux d'entretien sur les bâtiments de la ville.

Les dépenses d'équipement du secteur aménagement et habitat s'élèvent à 828 505 € (4,84 % du total des dépenses d'équipement). Elles comprennent notamment 250 000 € d'études et commencement de travaux pour la maison des projet, 170 000 € d'études dans le cadre du NPRU, 240 000 € d'aménagement d'équipements urbains.

Il est prévu des dépenses d'équipement à hauteur de 280 107 € pour le secteur sécurité (3,39 % des dépenses d'équipement). Ces dépenses correspondent aux travaux d'aménagement du local pour la police municipale ainsi que l'acquisition de mobiliers et équipements spécifiques pour ce même service.

Pour le secteur culture, vie sociale, jeunesse et sports, les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 526 000 € (3,07 % des dépenses d'équipement), avec notamment 152 000 € pour les premières installations du parcours sportif et 100 000 € de travaux sur le centre culturel.

**Les autres dépenses d'investissement** pour 16 786 792 € sont constituées :

- du remboursement de la dette « ancienne » et des autres dépenses assimilées à hauteur de 2 300 000 € + 13 500 000 € liés aux opérations comptables sur l'opération de financement pluriannuel ;
- une enveloppe de 30 000 € de dépenses au titre de remboursement de taxe d'aménagement ;
- 4 000 € en immobilisation financière pour le dépôt de caution et 946 792 € de participation de la ville à la ZAC Aurore.

#### **4-Les dépenses d'ordre**

Les dépenses d'ordre s'équilibrent en dépense et en recette et sont neutres au niveau de l'équilibre budgétaire. Elles se montent à 12 667 150 €.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- au titre des transferts entre section (en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement) : 9 572 000 € de virement à la section d'investissement dont 2 390 000 € d'amortissement ;
- au titre des transferts entre section (en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement) : 95 150 € ;
- sur les opérations patrimoniales (dépenses et recettes à l'intérieur de la section d'investissement) : 3 M€ pour régulariser les dépenses d'investissement engagées par le mandataire sur les opérations du programme pluriannuel d'investissement des groupes scolaires.

\*\*\*\*\*

Telles sont les propositions du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024 que je vous proposerai de soumettre au vote du prochain Conseil municipal du 4 avril 2024.

**Rapport présenté par Imène SOUID**

**La Maire**